



Démission et non paiement du salaire

Par **Nadia240377**, le **01/02/2013** à **17:34**

Bonjour,

J'ai donné ma démission le 22/01/13 et demandé une réduction de préavis de départ que ma direction a refusée.

J'ai donc un préavis de 3 mois. Elle a répondu que cela pourrait être négocié en fonction de l'avancement du recrutement. (mon futur employeur attendant rapidement ma venue)

Or les salaires du mois de janvier n'ont pas été payés pour aucun des salariés de l'entreprise. Y a-t-il la possibilité de refaire valoir ma demande de réduction de préavis puisque les salaires n'ont pas été payés.

merci

Par **DSO**, le **01/02/2013** à **21:10**

Bonsoir Nadia,

Pour l'instant il me semble difficile de reprocher à l'employeur le non-paiement des salaires du mois de janvier alors que nous ne sommes que le 1er février.

Cordialement,
DSO

Par **Nadia240377**, le **01/02/2013** à **21:24**

L'entreprise est misé en redressement judiciaire depuis aujourd'hui.

Paiement du salaire de janvier le 14 février et paiement de 33% du salaire de février le 4 février.

Merci pour votre reponse